

ASSEMBLÉE NATIONALE

11 septembre 2015

CRÉATION, ARCHITECTURE ET PATRIMOINE - (N° 2954)

Rejeté

AMENDEMENT

N ° AC272

présenté par

Mme Kosciusko-Morizet, M. Hetzel, M. Brochand, M. Copé et M. de Mazières

ARTICLE 5

À la fin de l'alinéa 6, substituer au mot :

« profits »

le mot :

« recettes ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Le présent amendement a pour objet de mieux adapter la disposition prévue à la réalité de la rémunération de l'exploitation des phonogrammes.